

**LE REPRESENTANT TERRITORIAL DE FranceAgriMer
LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE par intérim
PRÉFET DE LA VENDEE**

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

DÉCISION N° 2026/SGAR/DRAAF/109

portant délégation de signature pour la représentation territoriale de FranceAgriMer
à Madame Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Pays de la Loire

- VU** le livre VI, titre II, chapitre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime ;
- VU** l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2 ;
- VU** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU** le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 8 janvier 2025 nommant M. Martin GUTTON, directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- VU** le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Eric FREYSSELINARD, préfet de la Vendée ;
- VU** le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne à compter du 29 juin 2026 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 mars 2023 nommant Madame Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire à compter du 10 avril 2023 ;
- VU** la convention en date du 23 octobre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Pays de la Loire ;

- VU** la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n° 13 du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4 ;
- VU** la décision N°FranceAgriMer/ST/2026/06 du 25 juin 2026 donnant délégation de signature à M. Eric FREYSSELINARD, préfet de la région Pays de la Loire par intérim, préfet de la Vendée, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région Pays de la Loire, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2

Madame Annick BAILLE pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par décision notifiée aux agents dont copie sera adressée au préfet de région.

Article 3

La décision n° 2025/SGAR/DRAAF/19 du 06 février 2025 portant délégation de signature pour la représentation territoriale de FranceAgriMer à Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le 29 juin 2026.

Article 5

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

A Nantes, le 29 juin 2026

Le préfet

Eric FREYSSELINARD